

Français

Qu'est-ce que le pouvoir judiciaire ?

Le pouvoir judiciaire se compose du Tribunal supérieur de justice de Mexico et du Conseil de la magistrature de Mexico. Il a la fonction d'administrer la justice à travers les juges qui connaissent des affaires issues de la commission d'une infraction. Ces affaires sont soumises par le Bureau du Procureur général de Mexico, qui se charge de colliger les rôles et les preuves afin de traduire l'accusé en justice.

Le Tribunal supérieur de justice de Mexico juge des cas liés au comportement délinquant chez les adolescents.

Le pouvoir judiciaire connaît des affaires en matière familiale nées à l'occasion d'actions dont le divorce, les demandes de pension alimentaire, les questions successorales, la tutelle et garde d'un mineur, parmi d'autres. Ce type d'actions est engagé par l'une des parties concernées ou par leur représentant légal via le Greffe du Tribunal.

En outre, le pouvoir judiciaire s'occupe des affaires civiles comprenant les poursuites nées dans le cadre de la violation des droits individuels, dont les droits de propriété. Les affaires civiles incluent aussi les questions commerciales relatives aux litiges entre entreprises sur le défaut de paiement, la rupture de contrat et d'autres.

Le pouvoir judiciaire a des chambres individuelles pour chacune des matières déjà mentionnées. À ces chambres, à la demande de l'une des parties engagées dans un procès, les ministres du Tribunal supérieur de justice de Mexico peuvent réviser le jugement prononcé par d'autres juges.

Les affaires sont affectées aux tribunaux et chambres de façon aléatoire.

Français

Le Conseil de la magistrature de Mexico

Il consiste en sept conseillers qui font partie de la Séance plénière du Conseil de la magistrature de Mexico, l'organe suprême de la gestion et de la surveillance du Tribunal.

Le Conseil gère son propre budget ainsi que celui du Tribunal, comme des juges et des ministres, et, par voie de la Commission de discipline judiciaire, mets fin à leurs fonctions en cas de mauvaises pratiques.

L'Inspection interne —responsable de surveiller la performance des chambres et des tribunaux— et l'Inspection des finances —responsable de surveiller les fautes commises dans les secteurs administratifs du Tribunal— font également partie du Conseil de la magistrature.

Structure du Tribunal supérieur de justice de Mexico

Son autorité suprême est la Séance plénière des ministres, laquelle se compose de tous les ministres et du président du Tribunal. Dans leur ensemble, ils prennent des décisions dans l'intention d'administrer la justice de la manière la plus efficace.

Le Tribunal est formé de 78 ministres et un président qui agit comme son représentant. De plus, le Tribunal compte sur environ 400 juges qui connaissent des affaires en toutes les matières.

De même, le Tribunal supérieur de justice a d'autres secteurs de soutien pour les juges, tels que les suivants :

- **Centre de justice alternative.** Il informe et conseille les personnes engagées dans des procès civils, familiaux, pénaux et de justice des mineurs. Les médiateurs encouragent le dialogue entre les parties pour qu'elles parviennent à un accord en dehors de tout procès. La décision des parties est formalisée moyennant la signature d'un accord. Ce processus demande moins de temps qu'un procès.
- **Institute de médecine légale.** Son personnel pratique des autopsies sur les cadavres des gens qui sont décédés de mort violente avec l'objectif de déterminer la cause du décès. L'Institute entrepose les corps qui ne pouvaient pas être identifiés durant un certain temps et tient des listes des corps aux fins d'identification.

Français

- **Greffé du tribunal.** Il s'agit d'une section chargée de recevoir les cautions ordonnées par un juge en garantie de paiement ainsi que de les rendre à la personne pertinente.
- **Casier judiciaire.** Il contient l'ensemble des rôles soumis par les tribunaux pour les mettre en sûreté. D'autre part, il permet que les gens consultent le dossier du cas dont ils ont fait partie.
- **Centre des visites supervisées.** Les parents qui n'ont pas la garde de leur enfant pourront le rencontrer seulement sous supervision dans ces centres si un juge a considéré que le mineur est en danger sous leur garde ou leur présence.
- **Examens psychologiques.** Ce bureau, à la demande d'un juge, mène des examens psychologiques sur les mineurs et parents engagés dans un procès dans le but d'écartier ou confirmer des profils psychologiques qui pourraient toucher leur vie familiale.